

REGLEMENT 2023

ORGANISATION

L'association « LES 12-14 NIORT » organise une course pédestre le **dimanche 11 juin 2023** dans l'enceinte du stade René Gaillard (Niort) et les rues aux alentours.

Il s'agit d'un Semi-Marathon sur un circuit à parcourir 4 fois (6,100km sur la première boucle et 5km sur les 3 boucles suivantes).

Il peut se courir en individuel ou en relais par équipe de 2, 3 ou 4 coureurs avec changement libre pour les relais.

Pour les coureurs souhaitant participer en Relais, une bourse aux coureurs est ouverte dans les semaines qui précèdent et jusqu'au jour de la course afin de compléter ou constituer vos équipes.

PARTICIPATION

SEMI & RELAIS de LA 12-14 ouvert à tous, licenciés ou non, sous les conditions suivantes :

- Être né en 2005 ou avant pour le semi-marathon en individuel.
- Être né en 2007 ou avant pour le semi-marathon en relais (tous types de relais).
- Être né en 2008-2009 pour un relais unique de 5km.
- La composition des équipes peut être mixte.

Les coureurs nés en 2008-2009 n'ont légalement le droit de faire que 5 km maximum, soit une seule boucle des 3 dernières boucles du semi-marathon en relais.

L'ordre de passage n'a pas besoin d'être précisé à l'inscription.

Le simple fait de participer implique la connaissance de ce règlement.

Épreuve ouverte aux personnes en situation de handicap (contactez-nous pour plus d'informations)

PARCOURS

Boucle balisée de 5 Km (6,100 km sur le premier tour), agréable et sécurisée sur piste, route, chemins blancs dans et autour de l'enceinte du stade René Gaillard. 1/3 du circuit est situé en bords de Sèvre Niortaise.

Détail des rues empruntées : Voir Annexe.

Particularité du départ : 500m sont effectués sur la piste avant d'emprunter la boucle.

Pointage électronique (puce) assuré par BREIZH CHRONO. Prise de temps à chaque boucle.



RAVITAILLEMENT ET EPONGEAGE

1 ravitaillement à chaque boucle sur la zone d'arrivée du stade dans le respect de notre environnement...

DEPART ET ARRIVEE

Départ à 10 heures sur la piste principale du stade René Gaillard.

Sur les RELAIS, la 4^{ème} boucle doit être entamée pour chaque équipe à 2h de course. Si ce n'est pas le cas, un coureur de l'équipe sera lancé sur le circuit par souci de sécurité. Le temps maximum de cette épreuve est fixé à 2h30'.

INSCRIPTION

LES 12-14 NIORT s'engagent à reverser 1€ sur chaque inscription à l'association LES PRINSEINSES.

Inscription possible par internet sur www.la12-14.com.

- Droit d'inscription de 17€ en individuel
- Droit d'inscription de 22€ par équipe de 2
- Droit d'inscription de 27€ par équipe de 3
- Droit d'inscription de 32€ par équipe de 4



LES PRINSEINSES

Chèque libellé à l'ordre de « LES 12-14 NIORT » et à envoyer par courrier à :

SEMI & RELAIS de LA 12-14 - David BLAIS
27 RUE CAMILLE
79180 CHAURAY

Bulletin d'inscription disponible sur le site www.la12-14.com et chez certains de nos partenaires.

Permanences inscriptions :

- Permanences dans les WE précédents la course...
- Le samedi 10 juin 2023, de 14h à 18h au stade RENE GAILLARD (NIORT - 79).
- Le dimanche 11 juin 2023, de 8h30 à 9h30 au stade RENE GAILLARD (NIORT - 79).

Date limite de retour des bulletins par courrier : vendredi 10 juin 2023.

Toute inscription est définitive, pas de remboursement en cas d'annulation.

Attention : Nombre d'inscriptions limitées à 500 coureurs !

Conformément à la loi du 23 mars 1999, l'inscription ne sera valide qu'accompagnée, pour chaque coureur, d'une photocopie d'une licence sportive en cours de validité le jour de l'épreuve **ou** d'un certificat médical, original ou photocopie, de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins de un an le jour de l'épreuve. Les certificats mentionnant "l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition" restent valables.

DOSSARDS

Retrait des dossards :

- Le samedi 10 juin 2023 après-midi, de 14h à 18h, au stade RENE GAILLARD (NIORT - 79).
- Le dimanche 11 juin 2023, de 8h30 à 9h30 au stade RENE GAILLARD (NIORT - 79).

Ils devront être fixés de façon à être lisibles par les pointeurs, chronométrateurs et juges à l'arrivée.

VESTIAIRES ET DOUCHES

Sur place, vestiaires et douches du stade.

CLASSEMENTS & PODIUMS

Il sera établi un classement scratch et par catégorie sur le semi en INDIVIDUEL.

Il sera établi un classement scratch et par type d'équipe sur le semi en RELAIS.

Les podiums seront limités aux 3 premiers du scratch sur le semi en INDIVIDUEL et à la première équipe de chaque type de relais sur le semi par équipe. Récompenses pour tous les classés.

Un Challenge Famille récompensera la première équipe constituée de membres d'une même famille (un justificatif pourra être demandé).

Tout groupe nominatif, Club, association ou entreprise de plus de 12 coureurs sera récompensé d'un panier garni !

RECOMPENSES (à partir de 12h-12h30) lots surprises

A chaque concurrent, lots « SEMI & RELAIS de LA 12-14 ».

De nombreux lots seront tirés au sort à partir de 14h30 sur l'ensemble des dossards.

ASSURANCE

Chaque coureur doit s'assurer individuellement en responsabilité individuelle accident.

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF.

SECURITE

Assurée par des infirmières, un organisme de sécurité agréé, une ambulance et l'organisation.

A part ceux de l'organisation, aucun véhicule à moteur ou vélo accompagnateur ne pourra suivre la course.

Accompagnateur à pied interdit.

ANIMATIONS ENFANTS (Gratuites) à partir de 14h

Nombreuses récompenses pour tous les enfants !

Pas de Classements mais remise d'un diplôme.

Catégories et distances :

Pitchouns 1 (2017-2019) : **200m**,

Pitchouns 2 (2014-2016) : **400m**,

POUSSINS (2012-2013) : **800m**,

BENJAMINS-MINIMES (2008-2011) : **1200m**.

DROIT D'IMAGE

Les concurrents autorisent les organisateurs du « SEMI & RELAIS de LA 12-14 » ainsi que leurs ayants-droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de leur participation au « SEMI & RELAIS de LA 12-14 », sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ANNULATION

En cas d'annulation des épreuves pour cause de force majeure (décision administrative) le montant des inscriptions sera intégralement restitué aux participants. Dans tous les autres cas, les participants ne pourront prétendre à un quelconque dédommagement de quelque nature que ce soit.

L'athlète doit respecter le code du sport, celui de l'environnement ainsi que celui de la route. En prenant connaissance de ce règlement, il s'engage à le respecter.

